



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/827
4 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DE VÉRIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (UNAVEM III)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis conformément au paragraphe 25 de la résolution 1064 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 11 juillet 1996, dans lequel le Conseil m'a notamment prié de lui présenter, le 1er octobre 1996 au plus tard, un rapport sur les progrès accomplis par le Gouvernement angolais et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) dans la réalisation des objectifs et l'application du calendrier convenu entre eux. Il porte sur les faits nouveaux intervenus depuis mon dernier rapport, qui était daté du 27 juin 1996 (S/1996/503).

II. ASPECTS POLITIQUES

2. Depuis le 11 juillet 1996, date à laquelle le mandat d'UNAVEM III a été prorogé, mon Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, agissant en collaboration étroite avec les représentants des trois États observateurs (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Portugal) ont tenu des consultations suivies avec le Gouvernement et l'UNITA. Plusieurs autres hauts représentants des États observateurs et autres États concernés se sont rendus en Angola pour y engager les parties à faire avancer le processus de paix. Toutefois, malgré ces efforts, les progrès accomplis dans l'application du Protocole de Lusaka ont été décevants.

3. La Commission conjointe a continué de se réunir régulièrement pour faire le point de la mise en oeuvre du calendrier mensuel des tâches convenues. Le 22 août, les représentants des trois États observateurs ont publié une déclaration dans laquelle ils engageaient les parties angolaises à ne ménager aucun effort pour honorer les engagements qu'elles avaient pris. Le 4 septembre, j'ai adressé au Président de l'UNITA, M. Jonas Savimbi, une lettre dans laquelle je me déclarais gravement préoccupé par la persistance des retards et reports dans l'application des dispositions du Protocole de Lusaka.

4. De nombreux observateurs avaient espéré que le troisième Congrès extraordinaire de l'UNITA, qui s'est tenu à Bailundo du 20 au 27 août 1996, donnerait l'élan voulu au processus de paix; ces espoirs ont toutefois été vite déçus. Bien que le Congrès ait adopté des résolutions réaffirmant la transformation d'UNITA d'une opposition armée en parti politique et l'engagement

qu'elle avait pris d'appliquer le Protocole de Lusaka, il n'a pas pris les décisions qu'il fallait pour faciliter le règlement des principales questions en suspens, telles que l'achèvement de la mise en place des Forces armées angolaises (FAA) et l'extension de l'administration de l'État à l'ensemble du pays. Le Congrès a aussi rejeté l'offre que le Gouvernement avait faite à M. Savimbi d'occuper un des deux postes de vice-président, déclarant que l'UNITA avait besoin de ses conseils pendant sa transformation d'une opposition armée en parti politique. En outre, le Congrès a exprimé des réserves au sujet du projet de révision de la Constitution angolaise, notamment en ce qui concerne la loi électorale sur laquelle les parties s'étaient pourtant entendues précédemment.

5. Le 4 septembre, le Bureau politique du parti au pouvoir, le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA), a publié un communiqué dans lequel il exprimait sa consternation devant le rejet, par l'UNITA, de l'offre que le Gouvernement avait faite à M. Savimbi d'occuper un poste de vice-président et invitait le Gouvernement à demander à la Commission conjointe de déclarer nulle et non avenue la disposition du Protocole de Lusaka qui envisageait d'accorder un statut spécial à M. Savimbi. Il a également demandé la suspension des pourparlers sur la révision de la Constitution. En réponse à une note de la délégation gouvernementale, la Commission conjointe a réaffirmé, le 12 septembre, la validité juridique du statut spécial garanti au Président de l'UNITA et a déclaré que, dans la mesure où elle faisait partie intégrante du Protocole de Lusaka, cette disposition ne pouvait être modifiée que d'un commun accord par les signataires du Protocole. La Commission conjointe a également demandé à l'UNITA de présenter des contre-propositions concernant le statut spécial prévu pour son président. Le 1er octobre, l'UNITA a présenté des propositions concernant le statut spécial de M. Savimbi en tant que président du plus grand parti d'opposition.

6. Afin de se conformer aux dispositions du Protocole de Lusaka concernant la transformation de Vorgan en station de radiodiffusion non partisane, l'UNITA s'est engagée à accomplir les formalités juridiques et administratives nécessaires en présentant les documents pertinents au Gouvernement. Elle ne l'a cependant pas encore fait. En ce qui concerne la radio des Nations Unies, le Gouvernement a donné à UNAVEM III du temps d'antenne supplémentaire à la radio et à la télévision nationales, que la Mission a pu utiliser sans restriction.

7. Le climat politique demeurant tendu, mon Représentant spécial a présenté aux deux parties un "document de médiation" formulé en consultation avec les représentants des États observateurs, qui expose les tâches restant à accomplir dans les domaines militaire et de la police et dans le domaine politique. Il a invité les deux parties à prendre des mesures concrètes pour mener à bien ces tâches avant le 20 septembre; malgré les promesses faites par les parties, en particulier par l'UNITA, seuls des progrès marginaux ont été faits jusqu'ici.

8. On s'emploie actuellement à organiser une cinquième réunion entre le Président Dos Santos et M. Savimbi, cette fois-ci en territoire angolais. La Commission conjointe compte que les deux dirigeants s'entretiendront d'un certain nombre de problèmes pressants, en particulier le statut spécial prévu pour le Président de l'UNITA, l'extension de l'administration de l'État à l'ensemble du pays, la libre circulation des personnes et des biens, le retour de députés de l'UNITA à l'Assemblée nationale, la formation d'un gouvernement

/...

d'unité et de réconciliation nationale et la nomination des cadres de l'UNITA aux postes qui leur étaient réservés aux niveaux national, provincial et local. La question controversée du rapatriement des mercenaires doit aussi encore être réglée.

9. Afin d'essayer d'accélérer le rythme de mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, une réunion au sommet des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a eu lieu à Luanda le 2 octobre. À cette réunion qui s'est tenue sous les auspices de l'organe nouvellement créé par la SADC chargé des questions politiques, de défense et de sécurité, ont participé les chefs d'États de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Botswana, du Mozambique, de la Namibie, de la Zambie et du Zimbabwe, le Premier Ministre du Swaziland, ainsi que les Vice-Premiers Ministres du Lesotho et de Maurice. Le dirigeant de l'UNITA avait également été invité à participer à la réunion mais a décliné l'invitation malgré les multiples tentatives faites par plusieurs chefs d'État et moi-même pour le convaincre d'y assister. Dans un communiqué final, les participants ont exprimé leur préoccupation devant la lenteur des progrès accomplis dans le processus de paix et ont regretté que M. Savimbi n'ait pas participé au sommet. Ils estimaient que sa présence aurait contribué à relancer le processus de paix. Ils ont demandé au Conseil de sécurité de prendre en considération les derniers agissements de l'UNITA et l'ont engagé à prendre des mesures dans le cadre de la résolution 864 (1993) du 15 septembre 1993, pour obliger l'UNITA à respecter intégralement et d'urgence les échéances fixées par le Conseil. Le sommet a invité la communauté internationale à continuer d'apporter son soutien au processus de paix, qui était entré dans une phase critique.

III. ASPECTS MILITAIRES

A. Respect du cessez-le-feu et déploiement d'UNAVEM III

10. Malgré les efforts inlassables faits par mon Représentant spécial, seuls des progrès limités ont été accomplis au cours des trois derniers mois en ce qui concerne la mise en oeuvre des aspects militaires du Protocole de Lusaka. Nombre des échéances fixées par la Commission conjointe n'ont pas été tenues, notamment en ce qui concerne les tâches devant être accomplies par l'UNITA. Les espoirs qui avaient été suscités en juin et en juillet concernant l'achèvement rapide du cantonnement des troupes de l'UNITA, la sélection de ses soldats devant être incorporés aux Forces armées angolaises et la démobilisation des ex-combattants ont également été déçus.

11. Toutefois, le cessez-le-feu tient toujours dans l'ensemble du pays, seules étant à signaler des tensions dans les provinces diamantifères de Lunda Norte et Lunda Sul. Au cours de la période considérée, 55 violations du cessez-le-feu ont été signalées, mais seulement huit d'entre elles ont pu être confirmées après enquête par UNAVEM III. Toutes concernaient des mouvements de troupes non autorisés et des restrictions imposées aux activités d'UNAVEM III. Le 8 septembre, la "police" de l'UNITA a immobilisé un hélicoptère d'UNAVEM III et son équipage dans la province de Bié. Le 15 septembre, l'UNITA a temporairement empêché un avion des Nations Unies de quitter Bailundo. Le 21 septembre, l'UNITA a refusé à un autre avion des Nations Unies l'autorisation de mener des

/...

activités de surveillance dans la zone de Chitembo. Ces agissements méritent d'être condamnés énergiquement.

12. Les Forces armées angolaises ont achevé 61 opérations de retrait de positions avancées vers les casernes les plus proches et ont par la suite, à une exception près, rectifié tous les retraits qui avaient été déclarés inacceptables par UNAVEM III; les consultations visant à trouver une solution mutuellement acceptable à cette affaire se poursuivent. Élément positif, un accord a été conclu sur le retrait des troupes gouvernementales des provinces névralgiques de Lunda. Il importe de conclure cette opération dès que possible.

13. Au 27 septembre, les effectifs militaires et de police d'UNAVEM III s'établissaient à 7 264 hommes. Au cours de la période considérée, plusieurs contingents ont été relevés et la Mission a commencé à établir des plans de contingence en vue de la réduction progressive de ses unités militaires parallèlement à l'achèvement des principales tâches envisagées dans le Protocole de Lusaka. Mes recommandations à cet égard figurent dans la section du présent rapport relative aux observations.

B. Cantonnement des troupes de l'UNITA

14. Au 27 septembre, les effectifs de l'UNITA enregistrés dans les 15 zones de cantonnement étaient au nombre de 63 189 hommes, soit un chiffre supérieur à celui de 62 500 hommes que l'UNITA avait initialement déclaré comme représentant l'effectif de ses forces. On prévoit par ailleurs que 1 700 soldats de plus (dont 300 déployés à Cabinda) seront cantonnés, et que 5 500 soldats environ seront incorporés dans la police nationale angolaise. L'on s'attend à un accroissement des effectifs qui seront accueillis dans les zones de cantonnement, mais il est à noter que les désertions, qui ont atteint maintenant le nombre de 11 500, demeurent un problème inquiétant. Les dirigeants de l'UNITA ont promis de veiller à ce que bon nombre de ces hommes réintègrent les zones de cantonnement. Il faudrait que cette promesse soit exécutée rapidement et de bonne foi.

15. La présence continue de forces de l'ordre de l'UNITA dans des zones évacuées par ses soldats est également un sujet de grave préoccupation. UNAVEM III insiste pour que ces soldats soient cantonnés sans retard, faute de quoi il serait impossible de faire entrer l'ensemble du pays sous l'administration de l'État, comme le prévoit le Protocole de Lusaka. Étant donné que toutes les zones de cantonnement devaient être officiellement fermées au 15 septembre, UNAVEM III a entrepris une vaste opération de vérification concernant la présence d'éléments armés, ainsi que des armes se trouvant en leur possession, dans les zones évacuées par les troupes de l'UNITA.

16. Après plusieurs retards inexpliqués, l'UNITA a finalement remis à UNAVEM III d'importantes quantités d'armes qui se trouvaient dans le sud, le nord et le nord-est du pays. En revanche, malgré les promesses répétées des dirigeants de l'UNITA, la qualité des armes et des munitions remises reste globalement médiocre. En outre, il n'a été remis à l'ONU que 28 762 armes individuelles et 3 969 armes collectives, et au 27 septembre, un total de 24 867 soldats s'étaient présentés dans les zones de cantonnement sans armes. Le commandant de la Force d'UNAVEM III rédige actuellement sur cette question

/...

cruciale un rapport d'ensemble qui doit être présenté à la Commission conjointe. Il est impératif que l'UNITA fasse tout ce qui est en son pouvoir pour dissiper les doutes quant à sa coopération pleine et entière à ce processus et qu'elle déclare formellement qu'elle a cantonné toutes ses troupes et remis toutes les armes disponibles.

17. Agissant en coordination avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, le Groupe de coordination de l'assistance humanitaire a continué à mettre en oeuvre d'importants programmes de distribution de denrées alimentaires, de santé et d'assainissement en faveur des troupes cantonnées et de 120 000 membres de leurs familles logés dans les camps satellites. Des programmes spéciaux d'éducation civique portant sur la démobilisation et la réintégration sociale des ex-combattants ont été entrepris dans les camps et, de leur côté, les organisations humanitaires ont effectué plus de 130 000 visites médicales assorties des traitements nécessaires. Toutefois, la présence prolongée de grandes quantités de personnes dans les zones de cantonnement est une source de préoccupation croissante. Certains soldats de l'UNITA se trouvent là depuis presque un an. Cette situation fait peser un fardeau supplémentaire sur les opérations humanitaires internationales en Angola et pourrait représenter une grave menace pour le processus de paix. Il est donc d'une importance cruciale qu'un processus ordonné de démobilisation soit mis en train avant le début de la saison des pluies et que les maigres ressources disponibles soient consacrées aux activités de réintégration sociale. Le transfert au Gouvernement du soin de gérer les zones de cantonnement (qui devraient devenir des centres de démobilisation) devrait se faire aussitôt que possible.

C. Formation des forces armées angolaises

18. Malgré les efforts déployés par l'ONU, peu de progrès ont été faits pour ce qui est de la formation des forces armées angolaises telle qu'elle est envisagée dans l'accord-cadre conclu en mai entre le Gouvernement et l'UNITA. Ce processus s'est heurté à de nombreux problèmes et, au 27 septembre, 4 000 seulement sur les 26 300 hommes de l'UNITA qui devaient être incorporés dans les forces armées avaient été choisis. Bien que des équipes de sélection aient été déployées dans la quasi-totalité des zones de cantonnement, l'UNITA a continué à atermoyer.

19. Cinq des 10 officiers commandants qui devaient s'engager dans les forces armées angolaises, dont le général Arlindo Chenda Pena "Ben Ben", chef d'état-major, sont arrivés le 9 septembre à Luanda, où ils ont été bien accueillis par leurs collègues des forces armées. Toutefois, malgré de nombreuses assurances, les cinq autres généraux de l'UNITA n'étaient toujours pas arrivés à Luanda le 3 octobre, ce qui amène à douter encore une fois des intentions de l'UNITA.

D. Déminage et remise en état des routes

20. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales spécialisées, la société de déminage MECHEM travaillant pour le compte de l'ONU, des brigades de déminage angolaises formées par l'ONU et des unités de génie d'UNAVEM III ont continué à développer leurs activités dans tout le pays. Bien que des progrès

/...

importants aient été réalisés dans ce domaine vital, des restrictions continuent de faire obstacle aux opérations de déminage dans certaines provinces. Dans la province de Malange, l'UNITA a interrompu pendant près de deux mois à la Cuiji les opérations de MECHEM et, à la Cune, elle a empêché des éléments du génie de l'ONU de s'acquitter de leurs activités de déminage. Ces restrictions sont inacceptables, et il faut que l'UNITA mette fin immédiatement à ces pratiques et laisse les activités de déminage suivre leurs cours comme prévu.

21. Les accidents dus à des mines antipersonnel en Angola n'ont pas cessé. Un tronçon de l'axe stratégique Malange-Saurimo a dû être temporairement fermé à la suite de l'explosion d'une mine qui a fait deux morts et quatre blessés parmi les membres du contingent zimbabwéen. La route Luena-Lumege a été fermée après un incident survenu le 10 août. Le 22 septembre, quatre membres du contingent brésilien ont été gravement blessés par l'explosion d'une mine à Chicaunda. En outre, MECHEM a dû reprendre ses opérations de déminage sur la route Saurimo-Luena après que des mines anciennes y eurent été découvertes. Dans l'intervalle, l'ONU a été en mesure d'accélérer les travaux de remise en état des routes et de reconstruction des ponts – un total de 32 ponts ayant été mis en service depuis le début de l'opération. Nombre de ces ponts appartiennent aux contingents d'UNAVEM III. Il semblerait normal que l'ONU les laisse en place et en absorbe le coût comme contribution supplémentaire de la communauté internationale au redressement économique de l'Angola.

22. Jusqu'à présent, l'École centrale de déminage de l'ONU a formé plus de 300 ressortissants angolais, augmentant ainsi la capacité de l'Institut national angolais pour l'enlèvement des engins explosifs. Quatre brigades de déminage angolaises ont été déployées dans 4 des 18 provinces du pays. Le cinquième groupe de démineurs a fini d'être formé, et un sixième groupe reçoit actuellement une formation. Il reste cependant que le programme global de renforcement de la capacité nationale a pris du retard par suite d'une médiocre coopération des parties et d'une insuffisance de matériel et de superviseurs des opérations de déminage. Au début de 1997, ce programme doit être transféré à l'Institut national angolais pour l'enlèvement des engins explosifs, qui bénéficiera de l'appui technique du Département des affaires humanitaires du Secrétariat et du Programme des Nations Unies pour le développement. Le Département des affaires humanitaires se propose d'utiliser à cette fin les ressources disponibles pour l'Angola dans le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage et de lancer un appel pour solliciter des fonds supplémentaires. Je recommande que, le moment venu, UNAVEM III transfère au Département des affaires humanitaires et au PNUD le matériel fourni à l'école et aux brigades, pour qu'il soit donné à l'Institut.

IV. POLICE ET DROITS DE L'HOMME

23. UNAVEM III a été en mesure d'intensifier les activités de sa composante police civile, actuellement déployée en une quarantaine d'emplacements. La police civile contrôle la neutralité de la police nationale angolaise, l'ordre public et la libre circulation des personnes et des marchandises outre qu'elle s'acquitte de diverses autres tâches prévues dans le Protocole de Lusaka. Par ailleurs, elle a vérifié le cantonnement de 5 458 membres de la police angolaise de réaction rapide dans 13 zones et elle s'est assurée de l'adaptation de leurs armes à leur nouvelle mission. Les résultats étaient satisfaisants dans la

/...

plupart des cantonnements mais dans trois zones, les unités sont encore équipées de mortiers, de lance-roquettes et de véhicules blindés de transport de troupes. Toutefois, le Gouvernement a informé UNAVEM III que l'adaptation des armes était achevée. La formation des agents de l'UNITA appelés à servir comme gardes du corps des dirigeants du mouvement n'a guère progressé; 28 seulement ont commencé à suivre les cours de formation gouvernementaux et, sur le total prévu de 184 gardes du corps, 102 n'ont pas encore été sélectionnés.

24. Le Gouvernement a entamé le programme de désarmement de la population civile en avance sur le calendrier prévu. Cette opération qui a démarré le 1er juillet a été menée à bien dans neuf grands centres urbains, dont Luanda. Pour l'instant, les résultats sont modestes : 1 669 armes à feu et plus de 9 000 pièces de munition ont été récupérées, ainsi que plusieurs lance-roquettes, grenades, mortiers et autres armes. Il est encourageant certes que cette opération se déroule de façon coordonnée et sous la supervision étroite d'UNAVEM III mais il est de plus en plus évident qu'il est nécessaire d'introduire des mesures d'encouragement sous la forme de programmes de "rachat". L'ONU exhorte aussi le Gouvernement à commencer à récupérer les armes qui sont aux mains des membres de son corps de défense civile, déployé dans presque toutes les provinces.

25. Avec le Groupe des droits de l'homme d'UNAVEM III, la police civile contrôle le respect des droits de l'homme et enquête sur les violations présumées. Or, il est particulièrement préoccupant que celles-ci demeurent nombreuses, et qu'elles soient souvent commises par des éléments armés contre des civils. Le nombre de plaintes faisant état de violations des droits de l'homme qui ont été signalées à UNAVEM III a augmenté ces derniers mois, ce qui peut s'expliquer par une prise de conscience de la population au lendemain d'un programme national de séminaires et d'ateliers organisés avec le concours de l'ONU.

26. En coopération avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG), les agents d'UNAVEM III chargés d'observer le respect des droits de l'homme ont continué à promouvoir l'amélioration des conditions dans les centres de détention. UNAVEM III a également tenu une série d'ateliers sur les droits de l'homme à l'intention des membres de l'UNITA dans les cantonnements et elle a formulé, à la demande des autorités angolaises, un plan d'action pour la réforme du système judiciaire. Ce plan a été approuvé par le Gouvernement et il est maintenant étudié avec les pays donateurs. Le fait que la communauté internationale porte une plus grande attention et accroisse son assistance à l'Angola dans le domaine des droits de l'homme demeure un facteur décisif pour l'avancement du processus de paix.

V. OPÉRATIONS HUMANITAIRES

A. Secours et relèvement

27. Au cours de la période considérée, on a continué à étendre les opérations humanitaires à des zones nouvellement accessibles, de nombreux projets étant axés sur la transition entre les secours d'urgence et le relèvement. Des activités relatives à l'alimentation thérapeutique, à l'eau et à l'assainissement et à la reconstruction des postes sanitaires sont en cours dans

/...

des zones qui ont été privées d'assistance pendant plusieurs années. On distribue déjà des semences et des outils pour la campagne d'urgence 1996/97, grâce notamment à des contributions importantes de l'Union européenne et de l'Overseas Development Administration du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ce programme s'adresse en particulier aux personnes déplacées, aux rapatriés, aux populations touchées par la guerre et aux soldats démobilisés. Au total, 305 000 familles identifiées par des organisations non gouvernementales ayant des activités dans les zones rurales et quelque 67 500 soldats démobilisés devraient en bénéficier.

28. Les perspectives de la prochaine saison des semailles dépendent essentiellement de la libre circulation des personnes et des marchandises. Le minage de certaines routes secondaires qui étaient considérées comme sûres préoccupe sérieusement les organismes humanitaires chargés d'acheminer l'aide agricole. En raison de l'intensification des activités de relèvement et de la médiocrité de la récolte de 1996, le Programme alimentaire mondial (PAM) distribue dans l'ensemble du pays, 9 000 tonnes par mois contre 6 000 tonnes au début de l'année.

29. Il est extrêmement préoccupant que la réinstallation des personnes déplacées n'ait pas pu se faire à l'échelle prévue avant la campagne agricole de 1996/97. Les gens hésitent à se réinstaller dans leurs zones d'origine sans des garanties appropriées en matière de sécurité. De ce fait, plus de 1,2 million de personnes déplacées demeureront tributaires de l'aide alimentaire pendant les 12 mois à venir.

30. En août 1996, une série d'atteintes à la sécurité des organisations humanitaires, notamment l'arrestation et le harcèlement du personnel humanitaire, a eu pour effet la perte de matériel et d'équipements destinés aux populations dans le besoin. À plusieurs reprises, la liberté de circulation des personnes et des marchandises n'a pas été respectée, notamment dans la province de Moxico. Des problèmes similaires ont été signalés dans certaines parties des provinces de Lunda Norte, Malange et Uige. Cette tendance est très préoccupante, en particulier pour les organisations humanitaires responsables de projets dans des zones éloignées, et les activités humanitaires ont donc diminué dans ces zones.

B. Démobilisation et réintégration

31. L'adoption, le 16 août, par le Conseil des ministres, du Programme national de démobilisation et réintégration des anciens combattants a constitué, malgré des retards, une étape importante vers le démarrage du processus de démobilisation. Il s'agit d'une série de projets complémentaires visant à faciliter la réintégration socio-économique à court, à moyen et à long terme des anciens combattants. D'autres mécanismes d'appui sont également prévus, par exemple une subvention gouvernementale spéciale à la réinstallation, un fonds d'aide à la réinsertion des anciens combattants dans la société civile et un service national pour la reconstruction. Des liens sont également établis au niveau des programmes avec les activités prévues par la Banque mondiale, les donateurs bilatéraux et les organismes internationaux de développement. Le Gouvernement a actuellement engagé plus de 70 millions de dollars des États-Unis

/...

pour ce programme. Cet effort méritoire doit recevoir d'urgence l'appui de la communauté internationale.

32. Alors que la Commission conjointe avait officiellement annoncé dès le 26 août le début de la démobilisation de quelque 8 000 soldats mineurs, le processus n'a effectivement démarré que le 24 septembre. L'ONU et les organismes humanitaires internationaux joueront un rôle important en aidant le Gouvernement à remettre aux intéressés des cartes et des troussees de démobilisation, à assurer les transports et à accomplir d'autres tâches.

33. Le service d'orientation communautaire à l'intention des anciens combattants, qui est géré par l'Institut pour la réintégration socio-professionnelle des anciens combattants et par le PNUD, a maintenant été mis en place dans six provinces essentielles et il devrait commencer à fonctionner dans 12 provinces dans les semaines qui viennent. Avec les projets à impact rapide, ce service offrira aux soldats démobilisés des informations et des conseils et il facilitera leur réintégration à la société civile. Un ensemble de mesures d'assistance humanitaire est également en cours de préparation, en faveur des familles des soldats de l'UNITA qui seront intégrés aux Forces armées angolaises (FAA). Toutefois, il ne faut pas sous-estimer l'ampleur des tâches à accomplir puisqu'il faudra démobiliser quelque 100 000 soldats, dont 35 300 anciens membres des FAA.

VI. ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES

34. L'Angola continue à se heurter à une situation économique critique. Le déficit budgétaire demeure grave en raison des dépenses excessives du Gouvernement. Les subventions aux prix demeurent élevées, surtout pour les produits pétroliers. Le Gouvernement vient de prendre différentes mesures : décret mettant fin aux opérations commerciales de la Banque centrale, ajustement des taux d'intérêt en vue d'encourager l'épargne interne, relèvement des taxes payables par la société pétrolière nationale et adoption d'une politique restrictive en matière de crédit.

35. Le Gouvernement affirme que la "politique monétariste néo-libérale", qu'il a suivie par intermittence en 1995, a échoué et qu'il se propose de contrôler les prix des produits de base sur les marchés structurés et non structurés. En même temps, toutes les importations seront soumises à un régime rigoureux de licences et à des plafonds en matière de change. Le nouveau système de change est administrativement fixé par la Banque centrale, de manière à maintenir la stabilité de la monnaie locale. En attendant, la situation économique entraîne des distorsions des prix, étant donné la diversité des fournisseurs – autorisés ou non – de biens et services et, bien des observateurs estiment que la situation actuelle risque de déboucher sur un rationnement des produits alimentaires de base. Il convient de noter que le Gouvernement n'a ni annoncé la durée de sa politique d'intervention directe sur les marchés ni exposé clairement les objectifs économiques à moyen ou à long terme.

36. De nombreux partenaires extérieurs du développement de l'Angola pensaient que la mise en place, en juin 1996, du nouveau cabinet favoriserait le dialogue avec eux et accélérerait la prise de décisions micro-économiques et ils suivent attentivement l'évolution de la situation. Plusieurs missions d'évaluation

/...

dirigées par de hauts fonctionnaires du PNUD, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire internationale (FMI) se sont rendues en Angola ces derniers mois. En septembre 1996, le Ministre angolais du Plan est allé à Washington, où il a eu des entretiens productifs sur la nouvelle politique économique du Gouvernement. Il n'en reste pas moins que, pour les raisons exposées plus haut, les donateurs bilatéraux, y compris ceux qui avaient annoncé des contributions lors de la Table ronde tenue à Bruxelles en 1995, et les organismes internationaux de développement demeurent prudents dans leurs engagements de dépenses.

VII. ASPECTS FINANCIERS

37. Dans sa résolution 50/209 B du 7 juin 1996, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, aux fins du fonctionnement de la Mission de vérification pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1996 et au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission, un crédit d'un montant brut de 169 188 500 dollars (soit un montant net de 165 984 100 dollars), ladite somme devant être mise en recouvrement à raison d'un montant brut de 28 186 410 dollars (soit un montant net de 27 664 010 dollars).

38. Dans la même résolution, l'Assemblée générale m'a prié de présenter des prévisions de dépenses actualisées pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1997, le 1er novembre 1996 au plus tard, afin qu'elle puisse les examiner à sa cinquante et unième session. Au cas où le Conseil déciderait de proroger le mandat de la Mission de vérification, les dépenses de fonctionnement d'UNAVEM III durant la nouvelle période se situeront dans les limites du montant mensuel indiqué au paragraphe 37.

39. Au 23 septembre 1996, les contributions non acquittées au Compte spécial de l'UNAVEM depuis le début de la Mission s'élevaient à 151,3 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées à l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffrait à 2 044 000 dollars.

VIII. OBSERVATIONS

40. Même si le cessez-le-feu tient et si les parties continuent de proclamer leur attachement au Protocole de Lusaka, l'absence de progrès notables dans le processus de paix au cours des trois derniers mois est très préoccupante. Près de deux ans après la signature du Protocole, la persistance des retards et des promesses non tenues, en particulier de la part de l'UNITA, concernant l'application des calendriers successifs établis pour achever la mise en oeuvre des dispositions du Protocole touchant des questions militaires et politiques clefs n'est plus acceptable. Malgré les efforts constants de mon Représentant spécial, des États observateurs et des autres États Membres concernés, le processus de mise en oeuvre a pris un retard considérable et le manque de confiance entre le Gouvernement et l'UNITA continue de compromettre l'instauration d'une paix durable en Angola.

41. UNAVEM III est actuellement la plus grande opération de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies et nécessite des ressources humaines, matérielles et financières considérables. À un moment où les fonds disponibles pour les opérations de maintien de la paix sont plus maigres que jamais et où toutes les dépenses de l'Organisation sont passées au crible, il devient de plus

/...

en plus difficile d'obtenir l'appui de la communauté internationale pour des opérations qui ne bénéficient pas de l'entière coopération des parties au conflit. Dans le cas de l'Angola, celles-ci n'ont cessé de renâcler pour appliquer les dispositions du Protocole de Lusaka et les retards considérables et les concessions de dernière minute sont monnaie courante. Cette tendance ne peut se poursuivre et les parties, en particulier l'UNITA, doivent maintenant décider si elles vont mettre en oeuvre de bonne foi toutes les dispositions encore non appliquées des accords de paix.

42. Il est regrettable que M. Savimbi n'ait pas assisté au sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe qui s'est tenu le 2 octobre à Luanda. Sa participation au sommet lui aurait offert une bonne occasion de rencontrer le Président dos Santos sur le sol angolais en vue de résoudre des questions clefs en suspens, d'imprimer au processus de paix un élan dont il a bien besoin, et d'instaurer une stabilité durable dans le pays. J'espère qu'une telle rencontre pourra avoir lieu dans un avenir proche. Les deux parties au Protocole de Lusaka sont investies d'une responsabilité particulière, non seulement envers leur propre peuple, mais aussi envers la communauté internationale, laquelle s'attend à ce que le Gouvernement et l'UNITA fassent preuve d'un meilleur esprit de coopération pour aboutir à la réconciliation nationale. Si l'UNITA estime vraiment que M. Savimbi ne peut assumer un poste de vice-président, il lui incombe de faire dès que possible une contre-proposition valable. L'UNITA doit aussi s'employer à envoyer immédiatement tous ses généraux à Luanda en vue de leur intégration aux FAA, à faire revenir les déserteurs dans les zones de cantonnement, et à sélectionner rapidement ses soldats devant être incorporés aux FAA, de façon que la démobilisation soit entreprise à grande échelle avant le début de la saison des pluies. Il est essentiel que ces tâches, et les autres tâches urgentes mentionnées dans le rapport, soient accomplies sans plus tarder selon un calendrier clair et précis.

43. Le processus de démobilisation et de réinsertion se trouve à un stade critique : pour appuyer la démobilisation d'environ 100 000 ex-combattants, les organismes humanitaires devront multiplier leurs activités et les donateurs devront fournir des ressources supplémentaires. Les ressources actuellement disponibles ne couvrent que 27,4 % du coût des programmes de démobilisation et de réinsertion, et si la communauté des donateurs ne fournit pas prochainement les ressources supplémentaires indispensables, le processus devra être arrêté.

44. Le relèvement des communautés rurales constitue un autre aspect du processus de paix. Le financement adéquat de projets hautement prioritaires est nécessaire pour absorber la masse de réfugiés, de personnes déplacées et d'anciens combattants. Je prie instamment la communauté des donateurs de continuer à soutenir le processus de paix en fournissant les ressources nécessaires pour la démobilisation et la réinsertion et en versant les contributions qui ont été annoncées lors de la Table ronde tenue à Bruxelles en 1995.

45. La date envisagée pour la fin du mandat d'UNAVEM III dans la résolution du Conseil de sécurité portant création de la Mission, à savoir le 8 février 1997, approche à grands pas. On met actuellement la dernière main aux préparatifs en vue de procéder en bon ordre au retrait progressif de la Mission. Malgré les

/...

retards considérables qui se sont produits, il devrait encore être possible à UNAVEM III de s'acquitter d'ici à février 1997 de la plupart des tâches prescrites. J'ai donc l'intention de commencer à réduire les effectifs de la Mission en retirant certaines unités d'infanterie et certaines unités d'appui d'ici à la fin du mois de décembre. Je pense que les membres du Conseil de sécurité conviendront qu'ensuite les réductions d'effectifs devraient être opérées en fonction des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des dispositions du Protocole de Lusaka qui ne sont toujours pas appliquées. Je présenterai dans mon prochain rapport un calendrier détaillé pour le retrait progressif des unités militaires d'UNAVEM III ainsi que des recommandations concernant le rôle que l'Organisation des Nations Unies devrait continuer de jouer en Angola pour consolider le processus de paix.

46. La volonté de la communauté internationale de continuer à apporter un soutien à l'Angola dépendra des mesures concrètes que les parties angolaises prendront au cours des semaines à venir. À moins que des progrès notables ne soient réalisés sur plusieurs points clefs avant l'expiration du mandat actuel d'UNAVEM III le 11 octobre, je recommande au Conseil de ne proroger le mandat de la Mission que pour une période de courte durée, par exemple jusqu'au 11 décembre, de façon qu'il puisse suivre de près la situation en Angola et réagir comme il convient si les retards, en particulier ceux imputables à l'UNITA, persistent dans l'application du Protocole de Lusaka. Si, en revanche, certains engagements importants sont honorés au cours des prochains jours, en particulier si tous les généraux de l'UNITA se rendent à Luanda et si la sélection des soldats de l'UNITA en vue de leur incorporation dans l'armée nationale est accélérée, le Conseil de sécurité pourrait souhaiter envisager une prorogation du mandat de plus longue durée.

47. Enfin, je tiens à rendre hommage à mon Représentant spécial et à tout le personnel d'UNAVEM III, ainsi qu'au personnel des programmes et organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales pour les efforts louables qu'ils déploient en vue de promouvoir la cause de la paix et de la réconciliation nationale en Angola dans des conditions extrêmement difficiles.

ANNEXE

Personnel militaire et membres de la police civile d'UNAVEM III
(au 25 septembre 1996)

Pays	Observateurs militaires	Membres de la police civile	Officiers d'état-major	Troupes ^a	Total
Algérie	7	--	--	--	7
Bangladesh	10	21	11	209	251
Brésil	20	10	35	1 046	1 111
Bulgarie	8	15	--	--	23
Congo	8	--	--	--	8
Égypte	11	15	1 ^b	--	27
Fédération de Russie	10	--	2	158	170
France	8	--	12 ^b	--	20
Guinée-Bissau	18	3	--	--	21
Hongrie	10	8	--	--	18
Inde	20	8	50	1 030	1 108
Italie	--	--	4 ^b	--	4
Jordanie	20	20	3 ^b	--	43
Kenya	10	--	--	--	10
Malaisie	20	20	3 ^b	--	43
Mali	10	15	--	--	25
Namibie	--	--	6	203	209
Nigéria	20	21	--	--	41
Norvège	5	--	--	--	5
Nouvelle-Zélande	6	--	9 ^b	--	15
Pakistan	10	--	15 ^b	--	25
Pays-Bas	12	10	8 ^b	--	30
Pologne	5	--	--	--	5
Portugal	11	21	14	311	357
République de Corée	--	--	6	198	204
République-Unie de Tanzanie	--	3	--	--	3
Roumanie	--	--	23	872	895
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	--	--	1	--	1
Sénégal	10	--	--	--	10
Slovaquie	5	--	--	--	5
Suède	23	10	2 ^b	--	35
Ukraine	5	--	8	203	216
Uruguay	10	14	44 ^b	813	881
Zambie	10	15	23	496	544
Zimbabwe	22	22	40	810	894
Total	344	251	320 ^c	6 349	7 264

^a Y compris la police militaire.

^b Y compris les spécialistes militaires à l'école de déminage d'UNAVEM III et l'administration des zones de cantonnement.

^c Ce chiffre ne comprend pas les cinq experts du déminage détachés par l'Allemagne.

